

## JUSTICE POUR NOS CARRIÈRES ET NOS SALAIRES

**La CGT revendique des mesures salariales d'urgence : un démarrage de carrière à 1800 euros bruts. La CGT revendique l'abandon du PPCR, mesure rétrograde (tassement de la grille, allongement des carrières, saupoudrage indiciaire, inégalité de traitement), et l'ouverture d'un cycle de négociations sur les carrières des agents de toutes les catégories. Dans ce cadre, la CGT fait des propositions pour le renforcement du Statut général des fonctionnaires pour que ses principes d'égalité, de responsabilité et d'indépendance garantissent la protection des agent. e. s contre l'arbitraire du politique et pour les usagers une application égalitaire des lois et règlements.**

### **POUR UNE REFONTE DE LA GRILLE ET LA RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS**

- Un traitement indiciaire brut minimum de la Fonction publique au moins égal au SMIC revendiqué par la CGT (1800 euros bruts en 2017). Ce salaire minimum correspond au « sas d'entrée » que nous revendiquons.
- Une égalité de traitement à qualification équivalente entre les femmes et les hommes, tant en matière de rémunération, de déroulement de carrière, que d'accès aux emplois et à la promotion.
- Catégories et niveaux de qualifications :

Les catégories doivent être liées à la qualification requise pour l'exercice de la mission publique et pour l'entrée initiale dans le corps qui la met en œuvre. Le niveau des qualifications doit être fixé en référence aux diplômes nationaux délivrés par le service public de formation. Un plan de requalification pour tou.te. s les agent. e. s qui exercent une fonction de qualification supérieure au niveau du corps auquel ils appartiennent.

### **UN SAS D'ENTRÉE PAR CONCOURS RÉSERVÉ AUX PERSONNES SANS DIPLÔME**

Ces agent. e. s auront le statut de stagiaire de catégorie C de la Fonction publique, rémunéré. e. s sur la base du minimum de la grille indiciaire (SMIC).

Ils. elles effectueront un stage de formation d'une durée d'un an éventuellement reconductible une fois, avec alternance de période de formation théorique et pratique, à l'issue duquel ils. elles seront titularisé. e. s dans le corps pour lequel ils ont été recrutés. La durée totale du stage sera reprise dans l'ancienneté au moment de la titularisation. Le nombre d'emplois offert à ce type de recrutement par concours adapté ne peut être supérieur à un pourcentage du total des recrutements en catégorie C.

Suite au verso

**JEUDI 6 DÉCEMBRE 2018**  
Un seul tour de scrutin, chaque voix compte !

**FIER-E-S !**  
DE TRAVAILLER POUR LE  
SERVICE PUBLIC !

JUSTICE POUR NOS CARRIÈRES  
ET NOS SALAIRES

**UNE AMPLITUDE DE LA GRILLE INDICIAIRE DE 1 À 4,6**

Catégorie	Niveau de recrutement	Durée de la carrière		Salaire de début
		Maximum	Minimum	
C	Brevet des collèges ou CAP	35 ans	2/3 de la durée maximum	1,2 fois le SMIC
B1	BAC	34 ans		1,4 fois le SMIC
B2	BAC+2	33 ans		1,6 fois le SMIC
A1	BAC+3	32 ans		1,8 fois le SMIC
A2	BAC+5	31 ans		2 fois le SMIC
A3	BAC+8	30 ans		2,3 fois le SMIC

**SUR LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE, LA CGT REVENDIQUE :**

- Une carrière linéaire avec 2 grades maximum par catégorie (A, B, C).
- Le doublement au minimum de l'indice de traitement entre le début et la fin de carrière.  
Exemple : un.e agent.e recruté.e à l'indice 325 est assuré.e de finir sa carrière à l'indice 650 ;
- Un passage automatique garanti dans le second grade par ancienneté acquise dans le dernier échelon du premier grade ;
- La suppression du système des « reçus/collés » ;
- Une promotion dans la catégorie supérieure par un concours interne, ayant le caractère d'un véritable concours professionnel qui prenne en compte l'expérience acquise afin que chaque candidat.e puisse utilement se servir de ses connaissances et qualifications obtenues lors de son parcours professionnel.

**POUR NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES,  
LA CGT POURSUIVRA AVEC DÉTERMINATION LE COMBAT  
POUR DE GRANDES AVANCÉES SOCIALES.**

**LE 6 DÉCEMBRE, VOTEZ FORT CGT !**